

## SECTION 4 - DEVIATION DE LEGUEVIN

### 1 - ETAT INITIAL

#### 1.1 - MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

##### • Relief

L'altitude décroît doucement de l'Ouest vers l'Est en direction de la vallée de la Garonne. La vallée de l'Aussonnelle marque une dépression topographique traversant la zone d'étude du Nord au Sud tout comme le Courbet au Nord de LEGUEVIN. En revanche, les ruisseaux secondaires (Moulinasse, St Blaise et Naudinat) ne modèrent que légèrement le plateau faiblement vallonné.

##### • Géologie

La couverture affleurante est constituée par les alluvions des terrasses moyennes de la Garonne. Les quartzites et les schistes silicifiés se désagrègent et se transforment. Les limons ont subi une évolution pédologique qui les transforme en « boulbènes battantes ».

Les vallées de l'Aussonnelle et du Courbet sont couvertes d'alluvions modernes des cours d'eau secondaires bordés d'alluvions des basses terrasses.

##### • Eau

Il existe des circulations souterraines. Il s'agit de nappes profondes intramolassiques au débit variant de 10 à 50 m<sup>3</sup>/heure qui sont difficilement exploitables. Toutefois c'est dans ces nappes que l'on dénombre trois captages d'alimentation en eau potable, un au Nord de la commune de BRAX, le second le long de la RD 42 au Pintous.

Bien que la zone d'étude soit sillonnée par un lacs de ruisseaux, de fossés, ou parfois de simples rigoles, les terres traversées sont cependant souvent humides et submarécageuses (prolifération de joncs), que les terrains de surface soit des boulbènes ou non.

Les principaux cours d'eau sont l'Aussonnelle et le Courbet, ce dernier étant irrigué par la Moulinasse et le St Blaise au Sud de LEGUEVIN et par le Paradis, le Naudinat et la Chauge au Nord.

Seule l'Aussonnelle fait l'objet d'un contrôle de qualité des eaux. Elle est classée en qualité 3 (eau de qualité médiocre) en aval de LA-SALVETAT-ST-GILLES. La pollution est d'origine essentiellement domestique. L'objectif est de qualité 2 (qualité passable).

Par ailleurs, l'Aussonnelle montre des problèmes d'écoulement qui se traduisent par des débordements entre la commune de LA-SALVETAT-ST-GILLES et la RN 124. La RD65 en déblai au droit de l'Aussonnelle est fréquemment et largement inondée. Les débordements sont étroitement liés à la capacité des ouvrages hydrauliques insuffisante en période de crue.

La Moulinasse, le St Blaise, le Paradis et le Courbet débordent également.

Ces contraintes hydrauliques ne devront en aucun cas être aggravées par le projet.

##### • Ecosystème et milieu remarquable

Si l'Est du périmètre d'étude est une zone écologiquement peu sensible, à l'Ouest s'étend la forêt de Bouconne répertoriée à l'inventaire national des Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique\* (ZNIEFF) de type II. D'une superficie de 2000 hectares ses peuplements sont constitués d'anciens taillis sous futaie de chênes rouvres, pédonculés et pubescents en cours de conversion avancée sous futaie. C'est une forêt domaniale entretenue par l'Office National des Forêts (ONF). Son intégrité est impérativement à préserver.

*ZNIEFF\**

*Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limités.*

*Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau; estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune secondaire ou migratrice.*

##### • Flore et faune

Dans cette région de tradition agricole, le milieu naturel n'est plus représenté que par des haies ou par de rares enclaves boisées dont la plupart sont classées au Plan d'Occupation des Sols (POS) compte tenu de leur rareté. Les chênes pubescents dominent et sont associés aux chênes rouvres et pédonculés. Saules, acacias et peupliers peuplent les bords des ruisseaux et les zones les plus humides.

Bien qu'en secteur périurbain, les boisements résiduels et la proximité de la forêt de Bouconne assurent le maintien d'une faune diversifiée. Signalons particulièrement la présence du chevreuil dont plusieurs couloirs de passages sont répertoriés et où les traversées sont très accidentogènes (entre la forêt de Bouconne et les bois au Sud Est de PUJAUDRAN ainsi qu'au Sud Ouest de LEGUEVIN).

De nombreuses espèces d'oiseaux fréquentent le secteur en période de migration.

Les petits ruisseaux sont peuplés de Cyprinidés. Ces poissons peuvent y vivre normalement, mais leur reproduction est aléatoire.

##### • Air

Cette section comporte deux éléments qui sont défavorables à la qualité de l'air :

- un trafic, à l'Est de LEGUEVIN, supérieur à 15000 véhicules / jour,

- une très longue traversée d'agglomération,

d'où des nuisances pour un grand nombre de riverains.

### 2 - MILIEU HUMAIN

##### • Habitat

Les zones densément agglomérées se concentrent dans le bourg de LEGUEVIN, au Nord et Nord Est de la RN 124 (BRAX, PIBRAC) ainsi qu'au Sud Est de la zone d'étude avec le lotissement des Hauts de St Gilles en limite de la commune. Entre LEGUEVIN et BRAX l'urbanisation est quasi continue. De nombreuses habitations au sein de lotissements se sont construites à la périphérie Nord de LEGUEVIN. Leur extension est interrompue par la coulée verte du ruisseau de Naudinat.

Les hameaux de Roques et de Battut et l'habitat linéaire à la RN 124 et à la RD 37 comptent également de nombreuses habitations.

Sur le reste du périmètre d'étude, le bâti se disperse sous forme de hameaux ou de constructions isolées. De faible densité, il n'en est pas moins omniprésent.

La commune de LEGUEVIN possède un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en Mars 1994, modifié le 31 mars 1995 dont la révision est en cours. Les zones agglomérées sont classées en zones urbaines, les extensions de l'urbanisation sont programmées en périphérie immédiate. Les zones d'activités se localisent à l'Est et à l'Ouest de LEGUEVIN le long de la RN 124 et le long de la RD 65.

Les vallées des ruisseaux sont classées en zone ND naturelle à protéger. Un emplacement réservé pour la déviation contournant au Nord et au plus près l'agglomération de LEGUEVIN figure au POS.

##### • Bruit

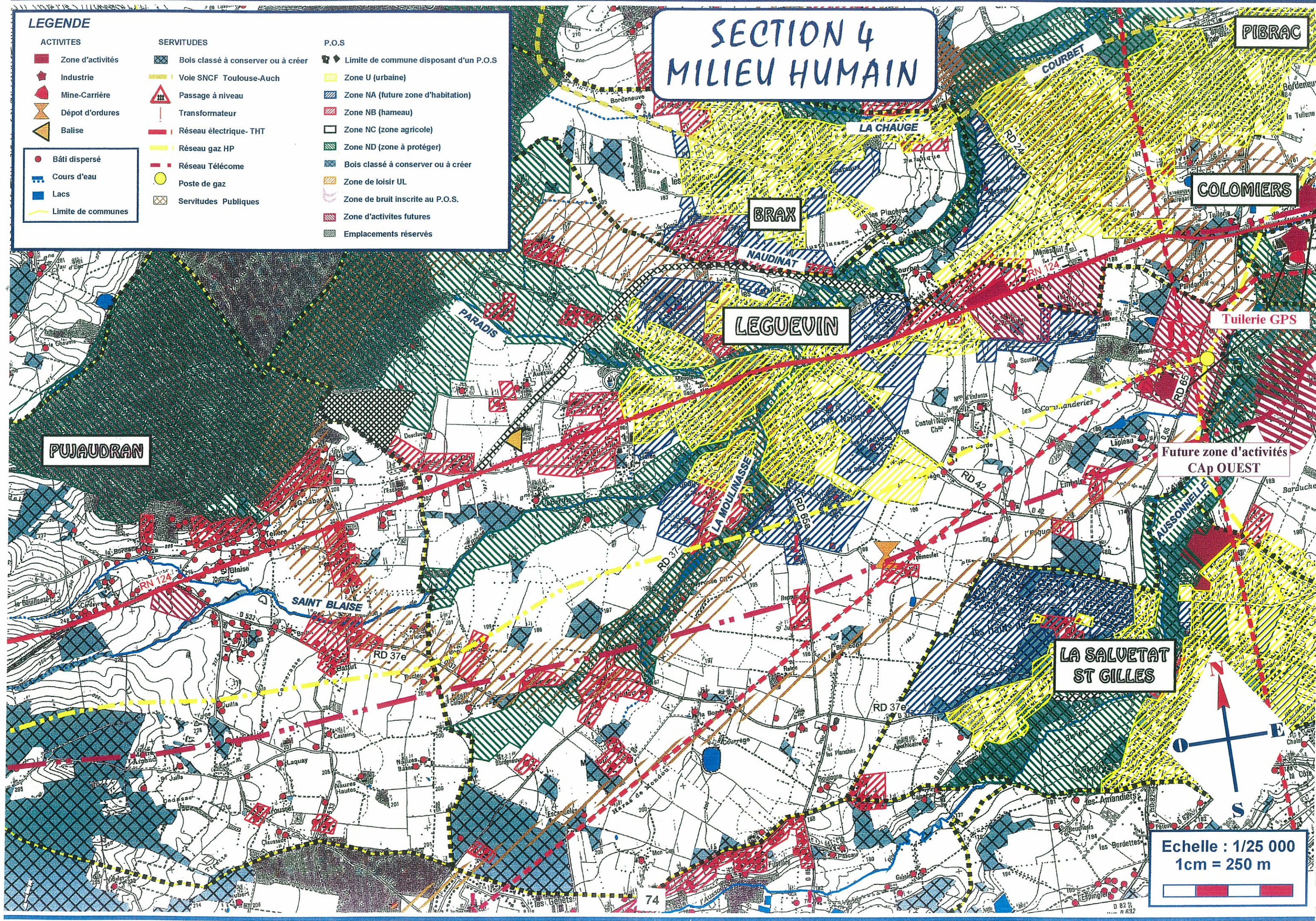
En fonction de l'intensité du trafic (17610 véhicules / jour) le niveau de bruit moyen Laeq en dB(A) à 2 mètres en amont des façades sur la route nationale existante a été déterminé. La traversée de LEGUEVIN fait l'objet d'un classement en « point noir bruit ». L'ordre de grandeur du niveau de bruit en avant des façades des habitations situées entre 10 et 20 m du bord de chaussée est de 72 dB(A) en période diurne (6h - 22h).



# LEGENDE

ACTIVITES	SERVITUDES	P.O.S
Zone d'activités	Bois classé à conserver ou à créer	Limite de commune disposant d'un P.O.S
Industrie	Voie SNCF Toulouse-Auch	Zone U (urbaine)
Mine-Carrière	Passage à niveau	Zone NA (future zone d'habitation)
Dépot d'ordures	Transformateur	Zone NB (hameau)
Balise	Réseau électrique-THT	Zone NC (zone agricole)
Bâti dispersé	Réseau gaz HP	Zone ND (zone à protéger)
Cours d'eau	Réseau Télécome	Bois classé à conserver ou à créer
Lacs	Poste de gaz	Zone de loisir UL
Limite de communes	Servitudes Publiques	Zone de bruit inscrite au P.O.S.
		Zone d'activités futures
		Emplacements réservés

# SECTION 4 MILIEU HUMAIN

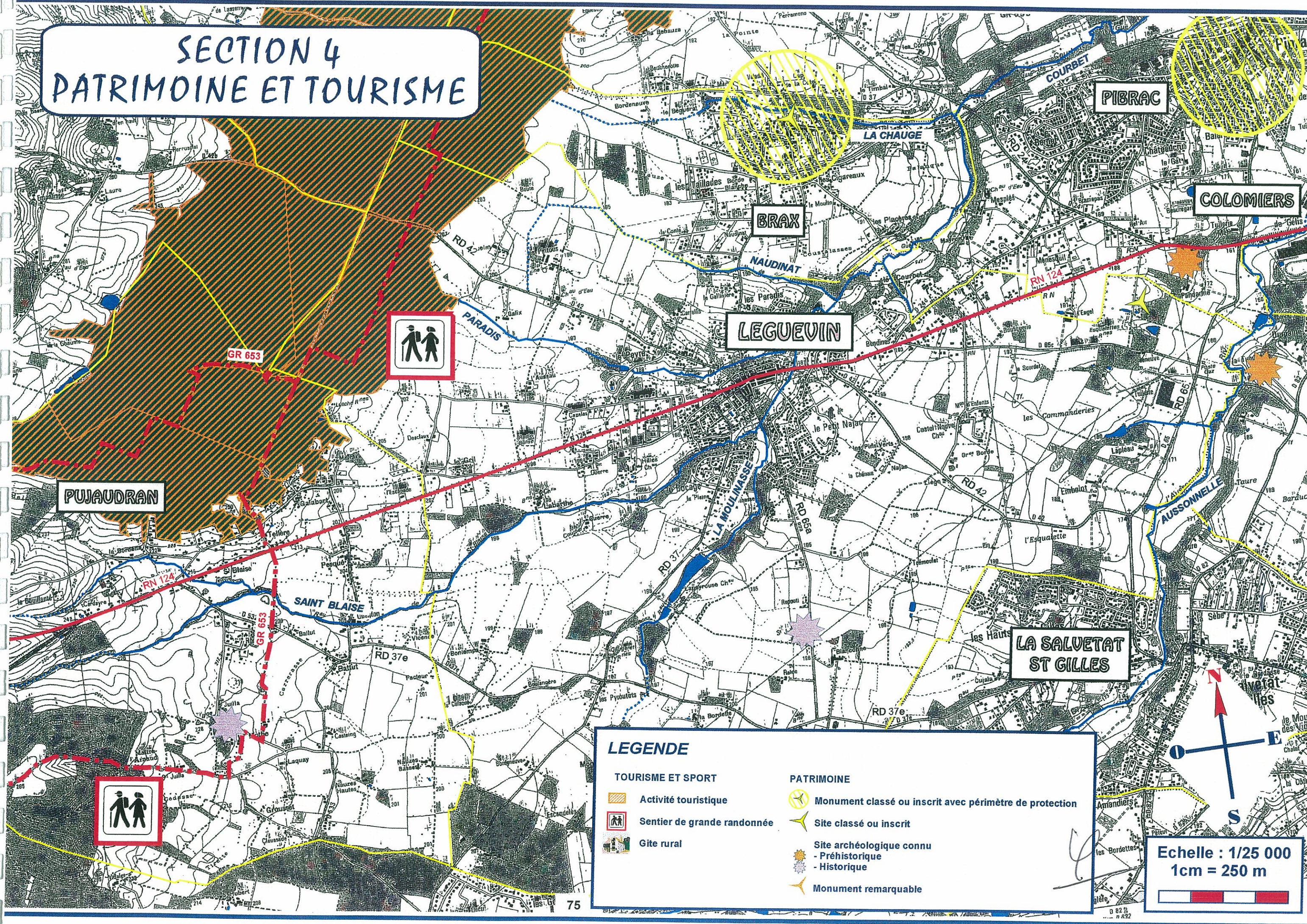


Echelle : 1/25 000  
1cm = 250 m





# SECTION 4 PATRIMOINE ET TOURISME



PUJAUDRAN

LEGUEVIN




PIBRAC

COLOMIERS







LA SALVETAT  
ST GILLES

## LEGENDE

### TOURISME ET SPORT

-  Activité touristique
-  Sentier de grande randonnée
-  Gîte rural

### PATRIMOINE

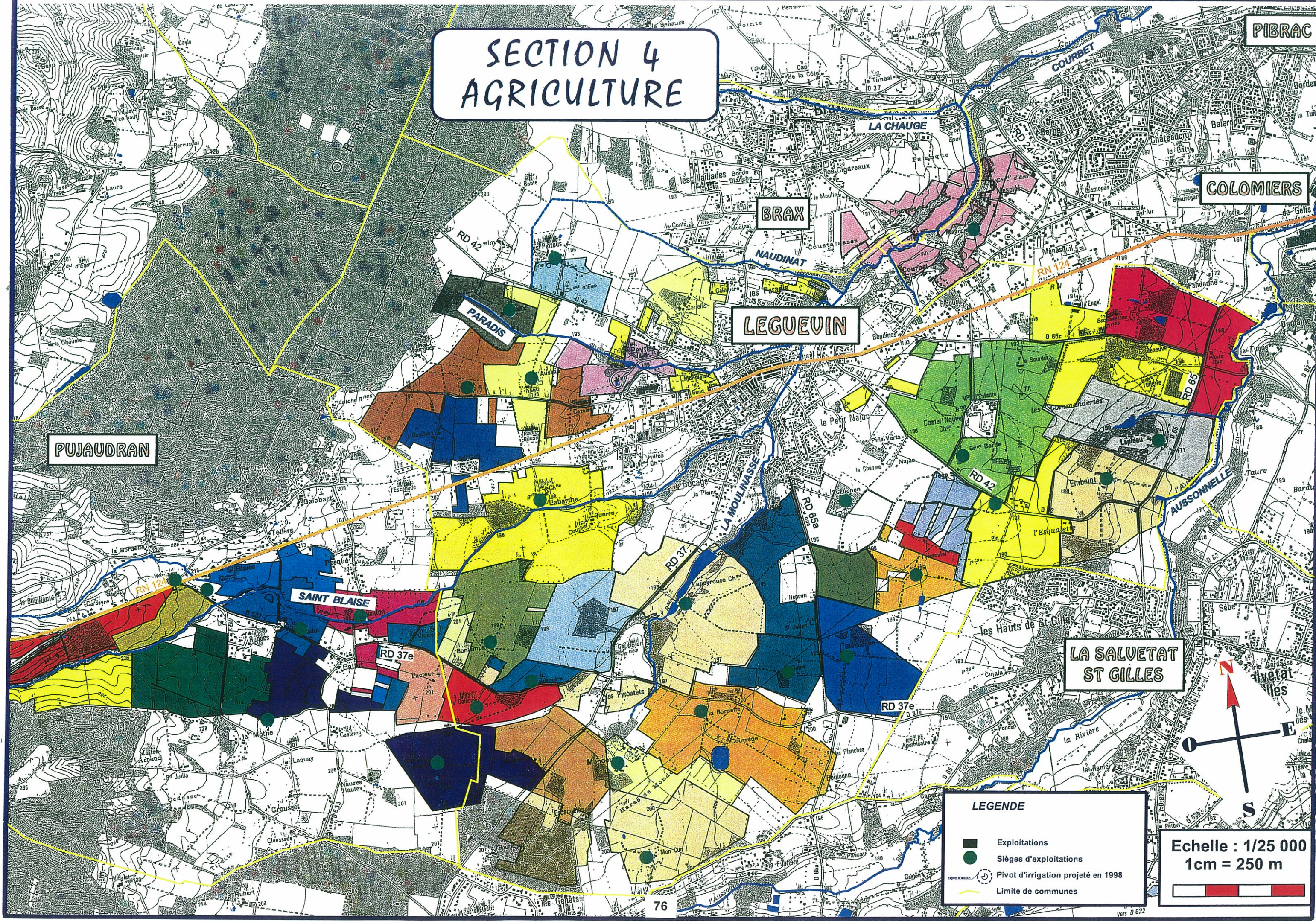
-  Monument classé ou inscrit avec périmètre de protection
-  Site classé ou inscrit
-  Site archéologique connu
-  - Préhistorique
-  - Historique
-  Monument remarquable

Echelle : 1/25 000  
1cm = 250 m





# SECTION 4 AGRICULTURE



PUJAUDRAN

BRAX

LEGUEVIN

PIBRAC

COLOMIERS

SAINT BLAISE

LA SALVETAT  
ST GILLES

**LEGENDE**

- Exploitations
- Sièges d'exploitations
- Pivot d'irrigation projeté en 1998
- - - Limite de communes

**Echelle : 1/25 000**  
1cm = 250 m





Les habitations riveraines de l'actuelle route nationale (aux alentours de 200 ) subissent des niveaux sonores supérieurs à 65 dB(A).

Ces niveaux de bruit sont, dans l'ensemble, très élevés.

L'habitat dispersé dans le périmètre d'étude subit des niveaux de bruit inférieurs à 60 dB(A) en période diurne (6h - 22h) et à 55 dB(A) en période nocturne (22h - 6h). Ces niveaux de bruit correspondent à une ambiance sonore modérée au sens de la réglementation en vigueur.

#### • Agriculture

Vingt-huit sièges d'exploitation ont été répertoriés sur les communes de LEGUEVIN et PUJAUDRAN. Bien que le secteur n'ait jamais été remembré, les exploitations, par suite d'accords amiables, sont bien structurées, leur taille moyenne est de 30 hectares. C'est au Sud de la RN 124 qu'elles sont les plus nombreuses. Au Nord, l'espace agricole entre en concurrence avec le développement spatial de l'urbanisation.

Au Sud Est et au Sud Ouest l'espace agricole est intensivement cultivé en céréales (maïs, sorgho...). Au Sud, alternent de vastes parcelles mises en culture céréalières, des prairies servant au pâturage des bovins et des parcelles laissées en friche.

Les investissements hydrauliques sont importants sur le plateau de LEGUEVIN. Une ASA pour l'irrigation regroupe une partie des agriculteurs desservis par des canalisations enterrées.

Plus des deux tiers des exploitations sont encore pérennes pour la décennie à venir puisque leurs chefs ont soit moins de 50 ans, soit un successeur.

#### • Activités

De nombreuses activités (stations services, restaurants, commerces, garages et entreprises) sont implantées le long de la RN 124 à l'entrée Est de LEGUEVIN. La plus importante est la Tuilerie G.P.S. (sur la commune de COLOMIERS), ses bâtiments implantés de part et d'autre de la RN 124 sont reliés par un passage souterrain. La Tuilerie a créé deux vastes et profondes carrières (l'une à l'arrière des bâtiments, l'autre plus au Sud aux Commanderies).

Les activités bénéficient ainsi d'une desserte directe et d'un effet de vitrine très favorables à leur fréquentation. Certaines seront regroupées au sein de futures zones d'activités à Bousquerie, à Bordeneuve (à l'Est) et à Roulage (à l'Ouest commune de PUJAUDRAN).

Le centre ville de LEGUEVIN concentre également plusieurs commerces et services.

Signalons le projet d'implanter une future zone d'activités, CAP OUEST qui générerait la création de 600 emplois environ. Elle se situerait à l'extrémité Est de la zone d'étude au droit du carrefour entre la RD 82 et RD 24 sur la commune de COLOMIERS.

#### • Réseaux et servitudes

Des réseaux de transport d'énergie traversent la zone d'étude au Sud de LEGUEVIN. Il s'agit :

- d'une ligne électrique très haute tension et d'un poste électrique au droit de la RD 65 à Bordeneuve. De nouvelles lignes électriques sont en construction au droit de Souliac et se raccorderont à la station de Bordeneuve.

- d'un gazoduc géré par Gaz du Sud Ouest.

Une balise radio est implantée à l'Ouest de LEGUEVIN le long de la RN 124.

A signaler également une décharge de végétaux au Sud de LEGUEVIN à TREMOULET et rappelons les deux carrières de l'entreprise Gélis.

Les servitudes d'utilité publique concernent :

- les sites et monuments historiques
- la protection des bois et forêts soumis au régime forestier (forêt de Bouconne)
- la protection contre les inondations (Aussonnelle).

#### • Patrimoine et tourisme

##### Patrimoine

Six monuments historiques et sites inscrits ou classés sont répertoriés par le Service Départemental de l'Architecture :

Communes	Nature	Classement	Date de classement
BRAX	Château	Monument inscrit	26/11/46
	Château et Parc	Site inscrit	09/12/46
PIBRAC	Eglise clocher	Monument inscrit	23/11/46
	Château	Monument inscrit	05/08/47
	Maison Ste Germaine	Site classé	25/02/76
LEGUEVIN	Domaine de Lescalette	Site inscrit	15/02/45

Quatre gisements archéologiques connus sont localisés par le Service Régional de l'Archéologie au Sud de la RN 124 à la Mothe, à St Julien, à la Tuque et à Panderme.

##### Tourisme

Sur la zone d'étude, il n'existe pas d'activité touristique locale et sédentaire. Il s'agit d'un tourisme de passage (quelques gîtes ruraux autour de LEGUEVIN).

Le seul lieu visité régulièrement par un grand nombre de personnes est la forêt de Bouconne, où la présence de sentiers de Grandes Randonnées, de lacs, de zones de jeux, attirent beaucoup de citadins. Il est fréquent d'avoir, le week-end, le parking de la forêt à saturation complète.

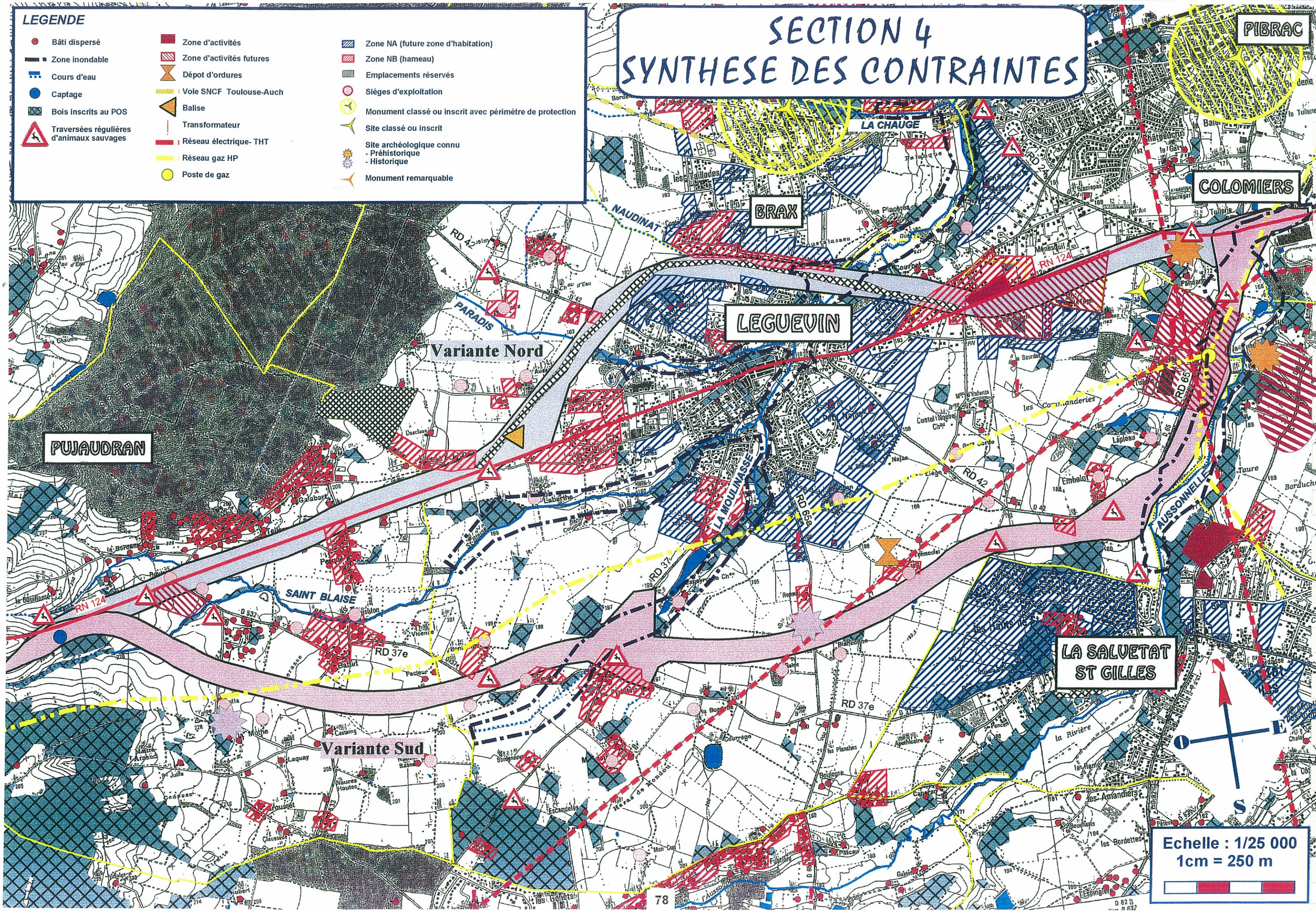
Le sentier Grande Randonnée GR 653 traverse à l'Est la forêt de Bouconne et les bois de PUJAUDRAN.



**LEGENDE**

- Bâti dispersé
- Zone d'activités
- ▨ Zone NA (future zone d'habitation)
- ▨ Zone NB (hameau)
- ▨ Emplacements réservés
- Sièges d'exploitation
- Monument classé ou inscrit avec périmètre de protection
- Site classé ou inscrit
- Site archéologique connu - Préhistorique - Historique
- Monument remarquable
- ▬ Zone inondable
- ▨ Zone d'activités futures
- ▨ Dépot d'ordures
- ▨ Voie SNCF Toulouse-Auch
- ▨ Balise
- ▨ Transformateur
- ▨ Réseau électrique- THT
- ▨ Réseau gaz HP
- ▨ Poste de gaz
- ▬ Cours d'eau
- Captage
- ▨ Bois inscrits au POS
- ▨ Traversées régulières d'animaux sauvages

# SECTION 4 SYNTHESE DES CONTRAINTES



Echelle : 1/25 000  
1cm = 250 m



### 3 - ETUDES DES VARIANTES

#### 3.1 - PRESENTATION DES VARIANTES

**La variante Nord**, à l'Ouest et à l'Est de LEGUEVIN, reprend le tracé de la RN 124 (aménagement en parallèle à la route actuelle) permettant de garder le tracé actuel comme voie de desserte locale.

La variante Nord contourne à partir du lieu-dit Rabousi l'agglomération de LEGUEVIN par le Nord en suivant la zone réservée au Plan d'Occupation des Sols (POS) et en longeant un linéaire important de parcelles bâties (2 200 m) au Nord. La variante Nord se situe à 1000 mètres du bourg en général.

Elle se raccorde à l'Ouest à la RN 124 actuelle au droit du lieu-dit Labarthe.

**La variante Sud** s'écarte de la RN 124 dès son origine pour contourner par le Sud les secteurs bâtis de Roques et Battut. Elle franchit la RD 37 et le ruisseau de la Moulinasse. Au Nord du lotissement des Hauts de St Gilles, elle s'incurve vers le Nord en longeant la vallée de l'Aussonnelle et se raccorde à la RN 124 au droit des Tuileries G.P.S.

Cette variante est compatible avec le projet de « Grande Rocade Ouest » de TOULOUSE qui figure dans le Dossier de Voirie de l'Agglomération en cours de concertation (section commune à partir de l'extrémité Ouest de la déviation de LEGUEVIN sur une longueur de l'ordre de 4500 m).

#### 3.2 - IMPACT DES VARIANTES

**La variante Nord** se développe au sein de la coulée verte du ruisseau de Naudinat en limite de l'agglomération léguevinoise. Dans sa moitié Est le milieu naturel se limite donc aux berges boisées de ce ruisseau. La variante Nord impose la dérivation du Naudinat sur 1000 mètres environ avec remaniement des berges, soit d'importants travaux de terrassement et risques de pollution des eaux.

A l'Ouest, les espaces traversés sont essentiellement agricoles et ne présentent pas d'intérêt particulier au titre de la faune et de la flore. Les parcelles boisées sont très peu nombreuses et les coupures sur les milieux naturels sont d'autant plus limitées que la variante Nord se cale, à chacune de ses extrémités, le long de la RN 124 existante.

Du point de vue de l'urbanisme, la variante Nord présente l'avantage de s'inscrire dans l'emplacement réservé au POS pour la déviation de LEGUEVIN. Cependant, les abords immédiats de cet emplacement se sont densément construits. La variante Nord dégradera le cadre de vie et l'environnement sonore de nombreux riverains et ce malgré le profil en long du tracé en déblai.

Le cadre de vie des riverains de la RN 24 actuelle ne sera pas non plus amélioré par le projet qui se cale, parallèlement à la route actuelle, de part et d'autre de l'agglomération de LEGUEVIN.

De plus, la variante Nord nécessite l'acquisition de trois habitations de plus et d'un restaurant que la variante Sud. Les deux variantes suppriment une station service et un garage automobile.

En revanche, l'impact sur l'agriculture est mineur. Les effets d'emprise et de coupure concerneront quatre exploitations en limite de parcelles.

La variante Nord touche en limite le site classé de l'Esqualette. Elle pose des problèmes techniques majeurs rendant difficile l'insertion du projet dans le paysage où elle crée une discontinuité du tissu urbain : protection phonique de l'habitat, dérivation compliquée du Naudinat, création d'un échangeur en terrain ouvert et d'un second en zone de boisement dense difficile à insérer. La perception du paysage par l'automobiliste est incohérente en raison de la multiplicité et la diversité des paysages observés sur une courte distance.

**La variante Sud** entièrement en tracé neuf occasionne de ce fait un impact plus marqué sur le milieu physique et naturel. D'une part, elle pose d'importants problèmes hydrauliques concernant l'Aussonnelle dont elle traverse la zone inondable : ce ruisseau sera busé et dérivé sur 450 m, un ouvrage de décharge sera créé et des protections contre les risques de pollutions seront pris. Le projet devra permettre un meilleur écoulement des eaux en période de crue.

D'autre part, la variante Sud crée une coupure à travers un milieu composé de parcelles agricoles, de prairies et de parcelles boisées, favorables au maintien d'une faune diversifiée mais sans grand intérêt.

Elle est susceptible de perturber les modes de vie des espèces animales plus sensiblement que la variante Nord.

La variante Sud présente un profil en long en déblai au droit des principales zones bâties que sont le lotissement des Hauts de St Gilles, Battut et Roques. Elle limite ainsi les nuisances sonores et les dégradations visuelles du cadre de vie des futurs riverains. Ce d'autant plus que le bâti est de faible densité. Une station service et un garage automobile seront démolis sur la RN 124.

D'un point de vue des perspectives d'aménagement futur, elle présente l'avantage d'intégrer dans son tracé celui de la Grande Rocade Ouest et d'avoir sur un linéaire de 4500 mètres un tracé commun donc une seule emprise. Elle assure également une meilleure desserte de la future zone d'activités CAP OUEST prévue en rive droite de l'Aussonnelle. Son tracé a été calé pour éviter la deuxième carrière des Tuileries G.P.S. aux Commanderies.

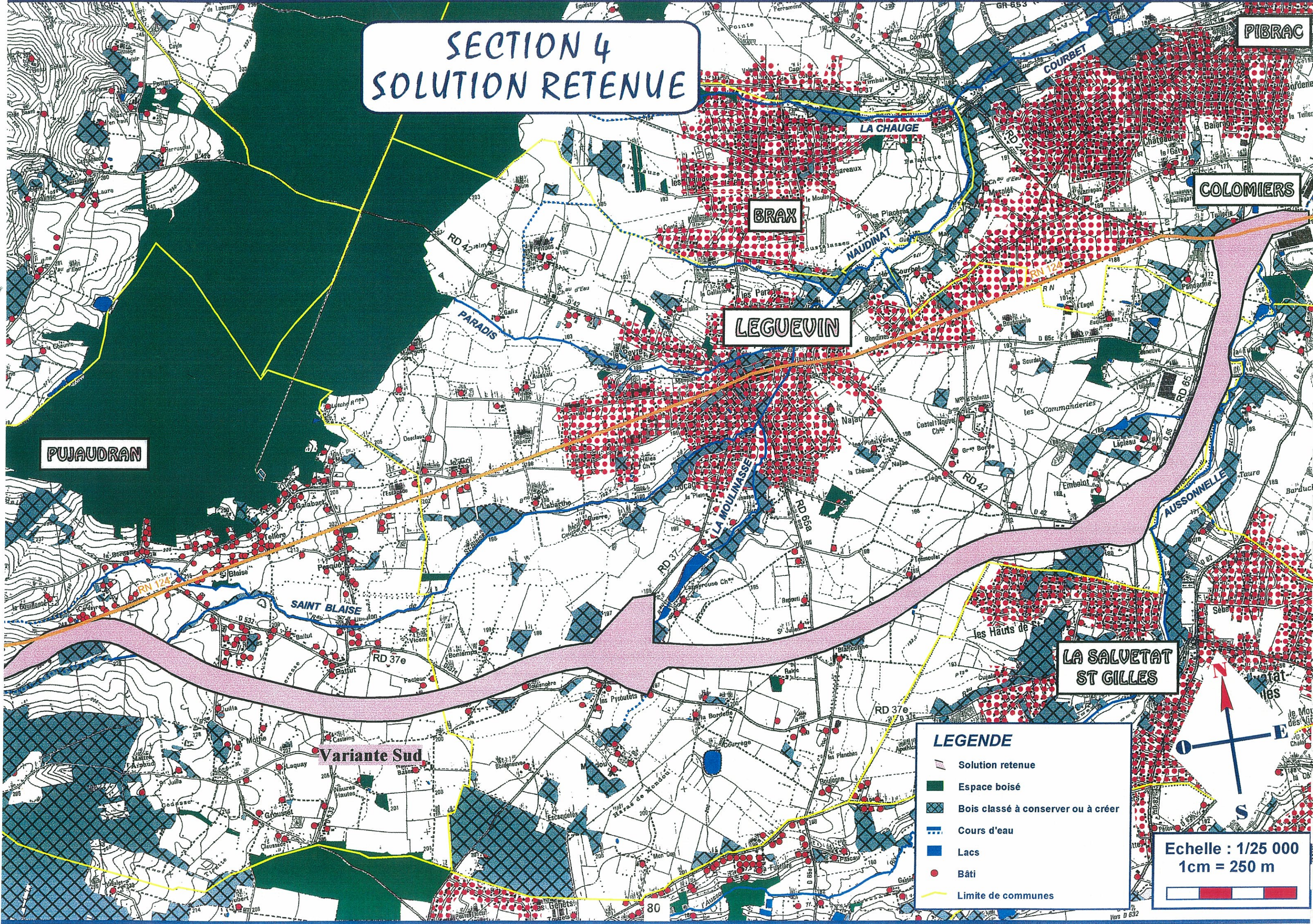
En revanche, l'impact agricole de la variante Sud est un impact majeur. Quinze exploitations seront essentiellement touchées dont cinq sont dirigées par de jeunes agriculteurs ayant investi. Les effets d'emprise et de coupure s'opéreront sur la quasi totalité du tracé à travers un parcellaire dans l'ensemble bien structuré.

En ce qui concerne l'aspect paysager, peu de problèmes techniques se poseront. La variante Sud se positionne, de plus, à une distance acceptable des habitations. La traversée successive de terrains agricoles ouverts, de boisements plus ou moins denses et de haies bocagères d'orientations variées permet une adaptation fluide des aménagements paysagers tout au long du tracé.

La perception du paysage par l'automobiliste est en continuité avec les paysages en amont et en aval de la déviation. Les changements de paysages sont progressifs et participent d'une logique cohérente à l'aménagement de l'espace.



# SECTION 4 SOLUTION RETENUE



PUJAUDRAN

PIBRAC

BRAX


COLOMIERS

LEGUEVIN


LA SALVETAT  
ST GILLES

Variante Sud

**LEGENDE**

-  Solution retenue
-  Espace boisé
-  Bois classé à conserver ou à créer
-  Cours d'eau
-  Lacs
-  Bâti
-  Limite de communes

**Echelle : 1/25 000**  
1cm = 250 m





CRITERES	Variante Nord	Variante Sud	COMMENTAIRES
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
* Géotechnique - topographie - terrassement	XXX	XX	L'insertion de la variante Nord parallèlement à la RN 124 à chaque extrémité du projet limite les travaux de terrassement qui sont plus volumineux dans le cas de la variante Sud entièrement en tracé neuf.
* Hydraulique	XXX	X	La variante Nord traverse un nombre de ruisseaux plus importants que la variante Sud. Cependant, cette dernière présente l'inconvénient de dériver ou de buser l'Aussonnelle sur 450 ml et de créer un ouvrage de décharge pour ne pas aggraver les problèmes d'inondation que pose ce ruisseau. Sa zone inondable est longée sur environ 800 ml par la variante Sud.
* Milieu naturel	XXX	XX	Les effets sur le milieu naturel se posent en terme de déboisements plus nombreux dans le cas de la variante Sud, ainsi qu'en terme de risque de pollution également plus important et de coupure des territoires de la faune. En revanche, la variante Nord, en s'inscrivant en limite de l'urbanisation, minimise les effets de coupure sur le milieu naturel.
* Paysage	X	XXX	La variante Nord offre aux usagers un paysage périurbain fermé et disparate de faible intérêt composé par la succession de lotissements au bâti récent. La variante Nord dégradera le cadre de vie de ces mêmes riverains et augmentera l'artificialisation du site suite à la dérivation du Naudinat. Au contraire, la variante Sud est favorable à la découverte d'un paysage rural parfois délaissé, mais ponctué de demeures anciennes et de secteurs boisés, tout en préservant le cadre des riverains.
* Phonique	X	XXX	la variante Nord est la plus défavorable compte tenu du nombre important de constructions établies à proximité immédiate de la zone réservée au POS pour la déviation et ce malgré le profil en long en déblais. La variante Sud traverse un secteur rural de faible densité urbaine et est suffisamment éloignée des lotissements importants (Hauts-de-St-Gilles) pour limiter les nuisances sonores.
* Air	X	XX	La variante Sud s'écarte d'avantage des zones bâties
<b>MILIEU HUMAIN</b>			
* Agriculture	XXX	X	Les effets de coupure et de destruction concernent de nombreuses exploitations qui seront traversées par le tracé Sud pénalisant cette activité. Le tracé Nord inscrit en limite de l'urbanisation affecte peu de structures agricoles qui sont moins bien développées qu'au Sud.
* Bâti acquisitions	X	XXX	La variante Sud supprime une station service et un garage. La variante Nord, plus défavorable, nécessite en plus de la suppression de la station service et du garage, trois acquisitions
* Communications	X	XXX	La variante Sud est plus favorable à la desserte des zones d'activités actuelles et futures. Elle permet d'intégrer dans son tracé celui de la Grande Rocade Ouest et d'avoir sur 4 500 m environ un tracé commun évitant ainsi de multiplier les infrastructures routières.
<b>CONCERTATION</b>	X	XXX	La phase de concertation a donné l'avantage à la variante Sud.
<b>LONGUEUR</b>	11 200 m	12 000 m	
<b>COÛT</b>	343,92	349,98	

## LEGENDE :

- XXX Variante très favorable  
 XX Variante favorable  
 X Variante peu favorable

La variante Nord et la variante Sud répondent individuellement aux critères retenus par des avantages ou des inconvénients en opposition. Au terme de la comparaison multicritère et de la phase de concertation, le choix s'est porté sur la variante Sud pour répondre aux volontés :

- de respecter le cadre de vie des riverains en limitant les nuisances sonores et en évitant la zone périurbaine dense au Nord de LEGUEVIN,
- de limiter les acquisitions d'habitations,
- de favoriser la desserte des zones d'activités actuelles et futures,
- d'intégrer les projets d'infrastructures routières à venir, à savoir la Grande Rocade Ouest de l'agglomération toulousaine.

La variante Sud pose toutefois des problèmes hydrauliques sensibles dont la conception du projet tiendra compte et pour lesquels toutes les mesures d'accompagnement indispensables seront prises.

Les effets de destruction du parcellaire agricole et de coupure des chemins agricoles seront également supprimés par des mesures d'accompagnement adaptées en terme de réaménagement foncier et de rétablissement des communications.



